

**Ministère des Services sociaux et communautaires/
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse**

Administré par le Centre de santé mentale du Nord-est

Lignes directrices du Programme

Objectif

Le Programme de subventions pour le Nord de l'Ontario (PSNO) est un programme qui a pour but d'aider au recrutement et à la conservation d'un personnel professionnel en services sociaux et en réadaptation, et d'encourager ces personnes à accepter des postes vacants à temps plein dans des organismes bénéficiant de paiements de transfert du ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) et du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) dans le Nord de l'Ontario.

Dans le cadre de ce programme de subventions, le nord de l'Ontario comprend les districts d'Algoma, de Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay, Timiskaming et le district de la Municipalité de Muskoka.

Définition

Des subventions d'encouragement sont disponibles pour aider au recrutement et à la conservation d'un personnel professionnel en services sociaux et en réadaptation qui accepte un emploi dans des organismes situés dans le Nord de l'Ontario et financés par le ministère.

Professionnels d'études supérieures

Des subventions d'encouragement allant jusqu'à 5 000 \$ par année pour un maximum de 15 000 \$, versées au cours d'une période de trois

ans, pour attirer les personnes professionnelles d'études supérieures.

- Psychologue
- Associé(e) en psychologie
- Psychologie (M.A.)
- Travail social (M.S.S.)
- Orthophonie *
- Ergothérapie *
- Physiothérapie *
- Audiologie *
- Podologie *

Professionnels et professionnelles du niveau collégial

Des subventions d'encouragement allant jusqu'à 2 500 \$ par année pour un maximum de 7 500 \$, versées au cours d'une période de trois ans, pour attirer les personnes professionnelles au niveau collégial.

- Service de soutien à l'intégration
- Techniques d'éducation spécialisée
- Garde éducative à l'enfance
- Techniques de travail social

Admissibilité

Bien que ce soit vous qui choisissiez l'endroit où vous désirez travailler, il doit s'agir d'une collectivité qui fait partie du plus récent Rapport sur les postes vacants publié sur le site web www.nogap.on.ca. Le candidat ou la candidate doit répondre aux exigences suivantes :

**Ces subventions ne sont offertes qu'aux professionnels en réadaptation employés par les Centres de traitement pour enfants et les programmes de Services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire.*

- Avoir accepté un emploi à temps plein dans un poste vacant et approuvé au sein d'un organisme financé par le MSSC/MSEJ dans le Nord de l'Ontario.
- Avoir les qualifications nécessaires ou l'autorisation d'exercer cette profession en Ontario selon les exigences professionnelles et être inscrit ou inscrite au corps administratif de l'Ontario, là où un tel corps professionnel existe.
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu.

À cause du nombre élevé de candidats et candidates, les demandes admissibles sont accumulées sur une base trimestrielle, et ensuite évaluées en utilisant les priorités déjà établies.

Présentation d'une demande de subvention

Pour présenter une demande de subvention, il faut fournir les documents et renseignements suivants:

- Formule Demande de subvention d'encouragement dûment remplie;
- Y joindre une copie de l'offre d'emploi à temps plein concernant un poste approuvé.
- Y joindre une copie de votre acceptation de cet offre d'emploi à temps plein.

Processus d'approbation

- L'administratrice du programme écrit à la personne qui fait la demande pour l'informer du statut de sa subvention.
- Si la subvention est approuvée, l'administratrice du programme en informe cette personne par lettre en y joignant deux copies du formulaire d'Entente de subvention d'encouragement pour être signées.
- Le candidat ou la candidate signe les deux formulaires d'Entente de subvention d'encouragement, les fait contresigner par le ou la responsable de l'organisme, y joint un chèque en blanc annulé, et retourne tous les documents à l'administratrice du programme.

- Après réception de ce contrat dûment signé, l'administratrice du programme le signe et en retourne une copie au candidat ou à la candidate pour ses dossiers.
- Vers la fin de la première et de la deuxième année de participation au programme, l'administratrice du programme communique avec cette personne pour déterminer si elle a l'intention de soumettre une autre demande pour l'année suivante. Le renouvellement de la subvention d'encouragement exige une nouvelle demande ainsi que la confirmation du respect des critères d'admissibilité et le consentement de toutes les parties intéressées (la personne qui présente la demande, l'employeur et l'administratrice du programme).

Paieement

- Le montant annuel de la subvention est divisé en quatre versements égaux et les paiements sont effectués à des intervalles de trois mois, soit à la fin de chaque trimestre. Le premier paiement est déposé dans le compte bancaire du candidat ou de la candidate environ 12 semaines après le début de son emploi.
- Tous les paiements de subventions dépendent de l'emploi continu de cette personne dans le poste approuvé.
- Toutes les subventions accordées en vertu de ce programme constituent un revenu taxable. Les bénéficiaires de subventions reçoivent un T4A à la fin de chaque année civile où ces paiements sont reçus.

Autres conditions et modalités

1. *Démission ou renvoi*: Le candidat ou la candidate peut terminer son association avec le programme en donnant un préavis de 15 jours, par écrit. Tous les paiements dûs sont alors effectués et l'accord prend fin. Si cette personne néglige d'avertir l'administratrice du programme avant de quitter le poste et qu'elle continue à recevoir

des paiements, elle est tenue de rembourser ces paiements excédentaires, avec l'intérêt en plus. Si elle quitte avant la fin des trois années et retourne plus tard dans le nord de l'Ontario dans le but d'accepter un poste vacant et approuvé, elle peut soumettre une demande pour le montant de la subvention d'encouragement qu'elle n'a pas encore reçu.

2. *Transfert entre fournisseurs*: Si une personne qui a déjà demandé une subvention décide que la collectivité choisie ne répond pas à ses besoins, elle peut aller s'installer dans une autre collectivité qui figure sur le Rapport des postes vacants à condition d'avoir reçu d'abord l'approbation écrite de l'administratrice du programme. Tous les critères d'admissibilité continuent à s'appliquer.
3. *Congé parental*: Les paiements de subvention sont suspendus temporairement lorsqu'une personne prend un congé parental. Les paiements de la subvention recommencent lorsqu'elle reprend son travail à temps plein.
4. *Postes sous-classés*: Lorsqu'un organisme offre un emploi à une personne qui n'a pas les exigences scolaires pour le poste, le PSNO peut offrir la subvention d'encouragement si et quand cette personne obtient le grade/diplôme requis originellement pour le poste.
5. *Autres disciplines touchant les services à la personne*: Lorsqu'un organisme offre un emploi à une personne qui détient un grade/diplôme dans un domaine connexe des services à la personne (p. ex. Maîtrise en développement humain), le PSNO étudie les circonstances particulières de chaque cas afin de déterminer si cette personne est admissible à une subvention d'encouragement.
6. *Participants et participantes aux subventions d'éducation du PSNO*: Les personnes qui reçoivent une subvention en éducation ne

sont pas admissibles à une subvention d'encouragement.

7. *Participants et participantes aux subventions pour enfants autistes*: Les personnes qui participent au Programme de subventions aux professionnels dans le cadre du Programme d'intervention préscolaire pour les enfants autistes ne sont pas admissibles à une subvention d'encouragement.

Renseignements généraux

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'administratrice du programme au:

Programme de subventions pour le Nord de l'Ontario
Centre de santé mental du Nord-est
680, promenade Kirkwood
Sudbury ON P3E 1X3

Tél. : (705) 675-9193, poste 8410
Sans frais : 1-866-989-9299
Télec. : (705) 670-3152
Courriel : info@nogap.on.ca

Ou visiter le site Web à l'adresse suivante :
www.nogap.on.ca